



ENCADRÉ 2

Méthode de correction des valeurs manquantes dans la nomenclature d'activité AA

A compter de la déclaration des revenus 2023, une nouvelle norme déclarative a été mise en œuvre. Celle-ci demande à l'artiste-auteur sa nature d'activité principale, ainsi que le détail par type d'œuvre des chiffres d'affaires associés.

Au titre de 2023, plus de la moitié des artistes-auteurs (dont 95 % sont en traitements et salaires) ne déclare pas l'activité principale. Une méthode partagée entre le service statistiques du ministère de la Culture (DEPS) et l'Urssaf a donc été mise en place pour compléter cette information.

Pour garantir une correspondance unique entre nature d'œuvre et profession, la nomenclature est réduite de 35 à 32 modalités. Les nouvelles catégories sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Professions issues de la nomenclature initiale	Activité principale issue du regroupement
Compositeur, arrangeur	Compositeur, arrangeur, parolier
Parolier	
Auteur de jeux de société et de jeux de rôle	Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)
Auteur de jeux vidéos	
Metteur en scène	Metteur en scène, auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues
Auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues	

Une première étape consiste à attribuer une activité principale aux artistes-auteurs qui n'en avaient pas encore. Pour cela, on utilise les natures d'œuvre qui correspondent clairement à une seule profession (voir tableau ci-dessous). Quand un artiste-auteur a déclaré plusieurs natures d'œuvres et que celles-ci ne peuvent pas être associées à une seule profession sans équivoque, la nature d'œuvre la plus rémunératrice est retenue. Grâce à ce traitement, l'activité principale d'environ 82 000 artistes-auteurs a pu être déterminée, soit un peu plus de 23 % du total.

Nature d'œuvre retenue	Activité principale artistique associée
Photographie – hors livre publié à compte d'éditeur	Photographe
Scénario et dialogues (cinéma, audiovisuel, sonore et web) – hors livre publié à compte d'éditeur	Scénariste - cinéma, audiovisuel et sonore
Œuvre dramatique et texte non publié sous forme de livre publié à compte d'éditeur	Auteur dramatique, adaptateur, librettiste
Réalisation (cinéma, audiovisuel, sonore et web)	Réalisateur - cinéma, audiovisuel et sonore
Traduction, adaptation, voice over (cinéma, audiovisuel, sonore et web)	Traducteur, adaptateur, audiodescripteur - cinéma, audiovisuel, sonore web et œuvres ludiques
Œuvre scénographique	Scénographe
Œuvre chorégraphique dont partitions chorégraphiques	Chorégraphe, auteur de partitions chorégraphiques
Œuvre musicale et texte liés non publiés sous forme de livre à compte d'éditeur	Compositeur, arrangeur, parolier
Jeux de société, jeux vidéo ou jeux de rôle – hors livre publié à compte d'éditeur	Auteur de jeux (vidéo, de société ou de rôle)
Mise en scène, pantomimes	Metteur en scène, auteur de cirque, de pantomimes, de sketches, ou de monologues

Dans le cas des artistes-auteurs pour lesquels l'œuvre la plus rémunératrice peut refléter plusieurs natures d'activité (le livre peut être associé au métier d'écrivain, mais également d'auteur de BD ou d'illustrateur), un modèle statistique (Random Forest)

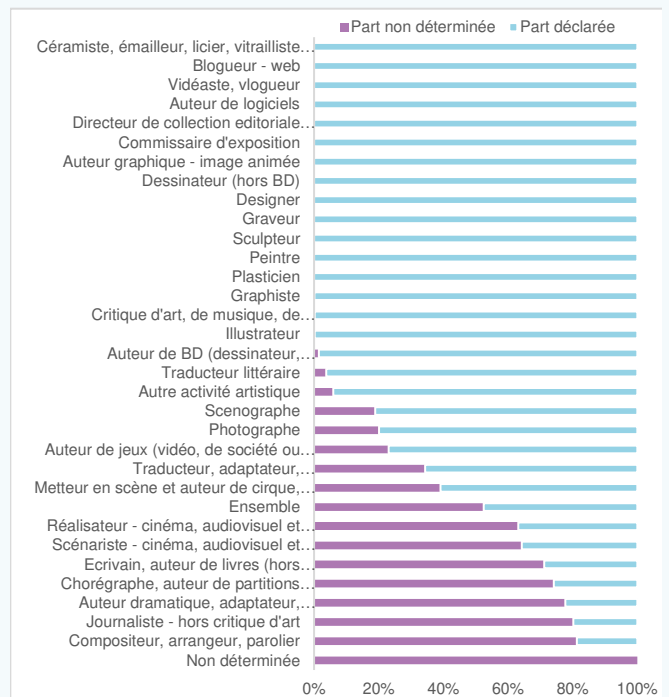
a été mis en place. Celui-ci prédit l'activité artistique principale à partir de caractéristiques individuelles et professionnelles des artistes (sexe, âge, régime fiscal, nombre de natures d'œuvres distinctes, rémunération totale, trois natures d'œuvres les plus rémunératrices, code APE du principal diffuseur, perception éventuelle d'un salaire salarié, exercice d'une activité indépendante par ailleurs). Il est entraîné sur une population d'artistes-auteurs pour laquelle l'activité principale est connue, en utilisant les mêmes variables explicatives.

Avec ce modèle, l'activité principale d'environ 72 000 artistes-auteurs, soit 21 % des AA, a pu être estimée.

Certains autres artistes-auteurs présentaient des cas trop complexes pour déterminer avec confiance leur activité principale. Ainsi, pour 8 % d'entre eux, l'activité principale est restée non renseignée.

Les différences de modes de déclaration (BNC ou TS) entre professions ont conduit à une couverture très inégale de l'information sur l'activité principale. En raison de ces disparités et de la méthode employée pour corriger les valeurs manquantes, la proportion d'artistes-auteurs dont l'activité principale n'était pas renseignée varie fortement selon la catégorie professionnelle. Ainsi, certaines professions, comme les peintres ou les dessinateurs, n'ont pratiquement pas été affectées par la correction (déclarants en BNC). À l'inverse, d'autres catégories présentent des taux d'information manquante très élevés : 81 % des compositeurs et 80 % des journalistes n'avaient pas renseigné leur activité principale avant l'application du modèle de correction (graphique B).

Graphique B : part d'AA avec une activité initialement non déterminée



Source : Urssaf - Traitement : Urssaf/DEPS